

## **Note Homologation tournois saison 2024 – 2025**

### **Contexte :**

Le comité départemental valide et enregistre les demandes de tournois des clubs et doit également organiser sur les installations des clubs, des épreuves individuelles et par équipes, qualificatives ou non pour des phases régionales dans les différentes catégories.

Les compétitions organisées par le comité s'étalent sur 21 Week-end de compétitions en 2024-2025.

Par ailleurs, les clubs de l'Yonne ont organisés en 2024 :

- 47 tournois adultes à élimination directe
- 34 tournois adultes TMC
- 71 tournois jeunes

Afin de garantir la pérennité et le succès des compétitions organisées par le comité et par les clubs, il est nécessaire d'améliorer la coordination entre les organisateurs de ces compétitions et de mettre en place des règles spécifiques au comité de l'Yonne en complément des consignes de la circulaire tournoi de la ligue de BFC et des règles spécifiques au comité départemental.

Le calendrier de saisie des homologations sous ADOC est prescrit dans la Circulaire Tournoi de la ligue de BFC.

La procédure d'homologation des tournois CNGT n'est pas concernée par cette procédure car un accord de la FFT est nécessaire pour être inscrit dans le circuit national des CNGT.

### **Modalités d'homologation pour les clubs de l'Yonne:**

1 / La demande d'homologation est saisie par le club en utilisant l'application fédérale ADOC. Elle constitue la base d'information publiée sur l'application TEN-UP pour les compétiteurs.

2 / Le Juge arbitre accepte ou refuse la compétition. Sans acceptation par le juge arbitre, l'homologation ne pourra pas être enregistrée. Le club doit s'assurer que le JA a bien accepté avant la date butoir.

3 / Le Comité départemental valide ou non l'homologation selon les critères précisés dans la circulaire tournoi et le cas échéant, le résultat de la réunion homologation organisé par le comité.

### **Calendrier de l'homologation des tournois et procédures spécifiques au comité départemental de l'Yonne :**

Les nouveaux tournois ne peuvent pas se prolonger au-delà de 3 week-end dans l'Yonne.

L'harmonisation des tournois jeunes entrant dans le circuit jeune de l'Yonne est assurée par le Conseillé Sportif départementale et la commission jeune avant le 1er Juillet de l'année N-1 qui en informe le délégué départemental homologation pour validation des homologations.

Concernant les tournois adultes organisés dans le département, le comité départemental (CDT89) a décidé de mettre en place la procédure suivante :

1/**Avant le 1er Mai** : Le CDT 89 place ses dates de compétitions départementales sur le calendrier annuel et le transmet aux clubs avec le calendrier des tournois de l'année n-1.

2/**Avant le 15 juin** : En tenant compte des compétitions du comité et des autres compétitions organisées l'année précédente, les clubs positionnent obligatoirement :

- les tournois adultes à élimination directe (y compris tournois internes),
- les TMC adultes dont les dates sont connues,
- les tournois jeunes galaxie rouge, orange et vert,
- les tournois à élimination directe du circuit jeunes de l'Yonne

3/**Le 22 juin** : une réunion d'harmonisation avec invitations de tous les clubs permet de valider par le comité, les dates retenues pour les tournois indiqués ci-dessus.

En cas d'indisponibilité, le club doit indiquer les coordonnées d'une personne disponible par téléphone le 22 juin pour pouvoir échanger en séance si nécessaire.

4/**Avant le 1er juillet** : le calendrier prévisionnel des compétitions de l'année suivante est diffusé aux clubs.

5/**A partir du 1er juillet** : les clubs pourront demander d'autres TMC adultes ou tournois jeunes en dehors de ceux indiqués ci-dessus, en parfaite connaissance des autres compétitions. Le comité validera ou non les TMC demandés. Pour ce faire :

- un délai de 1 mois minimum entre l'information du délégué départemental et le début du TMC doit être respecté.
- l'organisateur doit prévenir par mail le délégué départemental Didier Martias (didier@dmartias.fr) des saisies sous ADOC.

### **Saisie des demandes sous ADOC :**

Les clubs devront rentrer les demandes d'homologation de leurs tournois sous ADOC en suivant le calendrier imposé par la ligue et la FFT dans le circulaire tournoi, à savoir :

- pour les tournois se déroulant du 1er septembre au 31 décembre 2024, demandes à saisir avant le 15 avril 2024,
- pour les tournois se déroulant du 1er janvier au 31 mars 2025, demandes à saisir avant le 15 juin 2024,
- pour les tournois d'été du 1er avril au 31 août 2025, demandes à saisir avant le 15 janvier 2025, dernier délai.

**Récapitulatif homologation pour les clubs :**

<b>Dates</b>	<b>Actions du club</b>	<b>Date des tournois - saisie sous ADOC</b>
<b>Avant le 15 avril 2024</b>		Saisie sous ADOC des tournois « hiver » du 01/09/2024 au 31/12/2024
<b>Avant le 15 juin 2024</b>	Déterminer les dates de tournois pour TOUTE la saison 2024-2025	Saisie sous ADOC des tournois adultes et jeunes « hiver » entre le 01/01/2025 et le 31/03/2025
<b>Le 22 juin 2024</b>	Participation à la réunion d'harmonisation du comité	
<b>Avant le 15 janvier 2025</b>		Saisie sous ADOC des tournois adultes et jeunes d'« été » entre le 01/04/2025 et le 31/08/2025
<b>Toute l'année</b>		Saisie des TMC Adultes et Dames et tournoi jeunes en dehors du circuit jeunes de l'Yonne et tournois galaxie